

Opération parrainage

Inscription 2024 / 2025

Devenez ambassadeur
de votre centre de formation !

Pour vous **100 €**
un chèque cadeau de

Pour votre filleul **60 €**
un chèque cadeau de

Parrainez
l'un de vos proches
en recommandant
une de nos formations.

* Formations éligibles à l'offre de parrainage au verso du bulletin

Conception-cr ation : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Cr dit photos : Shutterstock - Edition : novembre 2023



COMMENT PROCÉDER ?

- Téléchargez et complétez le bulletin de parrainage.
- Remettez-le à votre filleul afin qu'il le remplisse à son tour.
- Le filleul devra joindre le bulletin complété à son dossier d'inscription.

L'opération se termine le jour de la rentrée effective en formation de votre filleul.



PARRAIN/MARRAINE

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :



FILLEUL(E)

Nom :

Prénom :

Tèl.....

Mail :

Formation choisie (merci de cocher la case correspondante) :

- BPREA : Cultures légumières, Polyculture-élevage, Grandes cultures, Vigne et vin, Saliculture, Arboriculture, Productions animales et grandes cultures, Equin, Héliciculture
- BP Conducteur de machines agricoles (de EFEA Nozay)
- CAPa Production maraichage
- CS Conduite d'un élevage : Bovin lait, Bovin viande, Porcin, Avicole
- CS Conduite de productions maraichères
- CS Production, transformation et commercialisation de produits fermiers
- CS Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés
- CQP Agent d'élevage laitier
- CQP Tractoriste agricole (de EFEA Nozay)
- SIL Grandes cultures, agronomie et agriculture de conservation
- Titre pro. Technicien de maintenance et d'engins et matériels agricoles

Conditions générales

- Cette opération Parrainage permet aux 10 premiers parrains par centre de formation (Nantes-La Turballe, Nozay, Les Trinottières et La Roche-sur-Yon) de recevoir un chèque-cadeau d'une valeur de 100 euros TTC. Le filleul recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 60 euros TTC.
- L'opération de parrainage démarre le 1^{er} décembre 2023 et se termine le jour de la rentrée en formation des filleuls jusqu'à fin janvier 2025. Les 10 premiers parrains se verront remettre leur cadeau uniquement à compter de la rentrée effective de leur filleul.
- La personne appelée « Parrain », recommande une formation d'un des centres de formation EFEA (Nantes-La Turballe, Nozay, Les Trinottières, La Roche-sur-Yon) à l'une de ses connaissances, non encore inscrite, appelée « Filleul ». Ne pourront pas être considérés comme filleuls les candidats ayant déposé leur dossier de candidature avant la date de démarrage de l'opération.
- Le parrain, un ancien stagiaire d'un centre de formation EFEA - Chambre d'agriculture, communique ses coordonnées ainsi que celles de son filleul au centre de formation concerné. Le parrain pourra parrainer 3 personnes maximum et percevra uniquement 100 euros pour 1 filleul, 150 euros pour 2 filleuls ou 200 euros pour 3 filleuls parrainés.
- Les chèques-cadeau ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Chaque centre de formation (Nantes-La Turballe, Nozay, Les Trinottières et La Roche-sur-Yon) se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient et pour quelque motif que ce soit, de remplacer les dotations par d'autres, de valeur équivalente.
- Le simple fait de participer à l'opération parrainage entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales. Aucun recours ne pourra être adressé.